



VILLEVAUDÉ
MONTJAY LA TOUR BORDEAUX

FROTTET PÉDAGOGIQUE

Été 2026
Annexe


LES 4 SAISONS
CENTRE DE LOISIRS

INTRODUCTION :

L'accueil de loisirs est un lieu d'épanouissement, de découverte et de plaisir, où chaque enfant peut grandir à son rythme dans un cadre sécurisant et bienveillant.

Durant l'été 2026, deux univers proches des centres d'intérêt des enfants rythmeront les activités : Minecraft en juillet et Pokémon en août. Ces thématiques permettront de proposer des animations variées favorisant la créativité, la coopération, le respect des règles et le vivre-ensemble.

À travers des jeux, des activités manuelles, sportives et des projets collectifs, les enfants seront acteurs de leurs vacances et vivront des expériences riches en découvertes et en souvenirs.

Cette annexe du projet pédagogique, guide ainsi l'ensemble des actions de l'équipe, en cohérence avec le projet éducatif de la collectivité.

Cet été, l'aventure continue à Villevaudé !

PRESENTATION GENERALE DU CENTRE

Le centre de loisirs « Les 4 Saisons », Accueil de Loisirs sans Hébergement, est situé rue Adèle Claret, 77410 Villevaudé, dans un bâtiment inauguré en Juin 2019, dans un environnement rural. Ce centre de loisirs est communal, il accueille les enfants des 3 Hameaux (Villevaudé, Montjay la Tour, Bordeaux) ainsi que des enfants de communes extérieures.

Cette structure accueille jusqu'à 70 enfants (avec une capacité d'accueil maximale de 99 enfants), âgés de 3 à 11 ans, encadrés par une équipe composée à l'année de 9 personnes permanentes, ainsi que des animateurs et stagiaires venant la renforcer à différents moments de l'année.

Durant les vacances d'été 2026, une moyenne de 35 enfants est attendue quotidiennement, et l'encadrement de 4 à 7 animateurs, 4 stagiaires et 1 directrice est prévu.

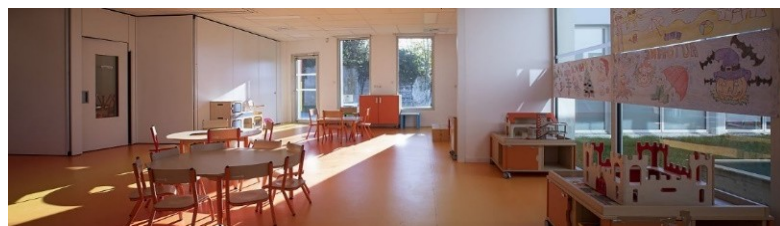
Nous disposons de nombreuses salles dans nos locaux :

- 1 hall d'accueil et vestiaire des enfants
- 2 salles principales aménagées et adaptées au groupe (une pour les maternels, la seconde pour les élémentaires), totalement modulables au niveau des cloisons avec la possibilité d'en créer de plus petites ou encore une salle unique.

- 1 petite salle d'activité
- 1 bibliothèque
- 1 dortoir
- 2 salles sanitaires maternels dont une avec douche
- 2 salles sanitaires pour les élémentaires (filles /garçons)
- Un patio ouvert accueillant le potager

Uniquement accessible aux adultes ou accompagné d'un adulte :

- 1 infirmerie pour les soins et change des enfants
- 2 réserves de matériels
- 1 bureau
- 1 cuisine
- 1 local entretien
- 1 local chaufferie



Nous disposons également d'espaces extérieurs entourant le centre, que nous pouvons utiliser si le temps le permet ; ainsi que les différents locaux et espaces communaux comme la salle des Merisiers, l'école, le city, le parc de la Roseraie, la Maison Des Associations...

MODALITES D'INSCRIPTIONS :

Toute fréquentation à un des services périscolaire et extrascolaire, nécessite une inscription préalable en mairie. Une fois le dossier complet et enregistré, l'enfant pourra être inscrit à nos différents services via internet par l'Espace Citoyen ou en faisant la demande au service scolaire/périscolaire de la mairie.

Pour une inscription au centre de loisirs (mercredi et vacances), les inscriptions ou modifications devront être faites minimum 5 jours avant.

Il pourra être possible d'accueillir un enfant à l'un de nos services après ce délai passé, après en avoir demandé la possibilité au service scolaire/périscolaire pour vérifier que tout permet son accueil (nombre suffisant de repas, animateurs en nombre suffisant...). En cas d'inscription hors délais, une majoration sera appliquée.

L'inscription pour une activité « mini camp », séjour, soirée, un formulaire sera à disposition des familles qui s'inscriront auprès du centre de loisirs ou en mairie suivant les modalités annoncées.

Il sera également possible d'annuler une prestation passé ce délai pour raison médical et avec un justificatif fourni (en mairie ou sur l'Espace Citoyen) dans les 5 jours suivants.

Le paiement des factures périodiques mensuel se fera suivant les différents moyens de paiement suivants :

- Sur internet, via l'Espace Citoyen par carte bancaire ou Prélèvement SEPA,
- En mairie par chèque à l'ordre de « régie scolaire Villevaudé », CESU, paiement carte ou numéraire.

L'accueil des enfants rentrants à l'école à la rentrée septembre 2025 ne pourra se faire qu'à la condition qu'ils aient acquis une propreté en journée et au coucher, et sous dérogation à demander en mairie.

Grille Tarifaire Accueil de Loisirs										
Tranches	Quotient familial	Tarifs à la journée		Tarifs à la demi-journée+repas		PAI Tarifs à la journée		PAI Tarifs à la demi-journée		MAJORATION JOURNÉE
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	
1	Moins de 500	8,00 €	25,00 €	6,50 €	20,00 €	7,10 €	22,00 €	4,00 €	19,00 €	25 €
2	De 501 à 650	9,00 €	25,00 €	7,40 €	20,00 €	8,10 €	22,00 €	5,00 €	19,00 €	
3	De 651 à 800	10,00 €	25,00 €	8,20 €	20,00 €	9,10 €	22,00 €	6,00 €	19,00 €	
4	De 801 à 1000	11,00 €	25,00 €	9,00 €	20,00 €	10,10 €	22,00 €	7,00 €	19,00 €	
5	De 1001 à 1350	12,00 €	25,00 €	9,80 €	20,00 €	11,10 €	22,00 €	7,50 €	19,00 €	
6	De 1351 à 1700	13,50 €	25,00 €	11,10 €	20,00 €	12,60 €	22,00 €	8,50 €	19,00 €	
7	De 1701 à 2000	15,00 €	25,00 €	12,30 €	20,00 €	14,10 €	22,00 €	9,50 €	19,00 €	
8	Plus de 2001	16,50 €	25,00 €	13,50 €	20,00 €	15,10 €	22,00 €	10,50 €	19,00 €	

Horaires :

La structure « Les 4 Saisons », est ouverte de 7h00 à 19h00 sur cette période de congés scolaires.

Les accueils pour déposer les enfants se feront :

Pour les enfants en journée complète ou demi-journée matin : de 7h00 à 9h00,

Pour les enfants en demi-journée après-midi : de 11h30 à 11h45.

Les accueils pour récupérer les enfants se feront :

Pour les enfants en demi-journée matin : de 13h30 à 13h45,

Pour les enfants en journée complète et demi-journée après-midi : de 16h30 à 19h00.

ATTENTION Du 13 juillet au 14 Aout 2026, le centre adaptera ses horaires. Il sera ouvert de 8h00 à 18h00 durant cette période.

JOURNEE TYPE :

La journée type d'un centre de loisirs est généralement structurée de manière à offrir un équilibre entre activités ludiques, éducatives et de détente, tout en respectant le rythme et les besoins des enfants.

Accueil (7h00 à 9h00) : Ouverture de la structure avec 2 animateurs, accueil des enfants.

Les animateurs accueillent les familles, pointent les enfants sur la tablette, prennent les informations des parents et jouent avec les enfants qui sont en temps libre. Les effectifs seront affichés et communiqués au service restauration.

Temps libre (jusqu'à 10h00) : Les enfants sont en temps libres avec les animateurs qui seront tous arrivés, suivant les effectifs ils seront répartis dans leur salle (maternelles/élémentaires).

Temps d'activités (10h00 – 11h30) : Les enfants participent à des ateliers créatifs, des jeux de découverte, des activités manuelles ou des jeux collectifs. Ces activités sont adaptées à l'âge des enfants, au thème de la période, comme des jeux de plein air, des découvertes nature, des ateliers de peinture, etc.

Temps libre et préparation (11h30 - 12h00) : Après leurs activités, les enfants auront un temps libre avant de se préparer pour aller manger. Les enfants en demi-journée après-midi seront également accueillis durant ce temps. Les animateurs seront vigilants sur l'hygiène des enfants et des locaux, sur leur habillage. Ils vérifieront que tous les enfants soient sortis de la structure.

Repas (12h00 - 13h00) : Un temps de pause déjeuner où les enfants mangent ensemble et avec les animateurs. Ce moment est également un temps d'échange et de socialisation.

Temps calme (13h00 - 14h00) : Des activités calmes comme la lecture, des jeux de société ou des temps de relaxation sont proposées. Les plus grands peuvent participer à des activités créatives ou des jeux de groupe. Les enfants en demi-journée matin partiront durant ce temps.

Temps d'activités/Sieste pour les petites sections (14h00 - 16h00) : L'après-midi est consacré à de nouvelles activités. Cela peut inclure des jeux sportifs, des projets créatifs, des projets en groupe... Les petites sections seront à ce moment à la sieste toujours accompagné d'un animateur, un moment de repos nécessaire aux besoins de cette tranche d'âge avec un réveil échelonné.

Goûter (16h00 - 16h30) : Petite pause goûter avant l'accueil du soir, temps d'échanges avec les enfants.

Accueil du soir (16h30 - 19h00) : Un temps de jeux libres où les enfants partiront au fur et à mesure de l'arrivée de leurs parents. Les animateurs partiront eux aussi suivant l'heure à laquelle ils ont commencé. Ils seront attentifs à la fermeture de la porte d'entrée après chaque famille, mais surtout à l'identité des personnes venant récupérer les enfants.

2 animateurs seront obligatoirement de fermeture, ils devront vérifier avant leur départ l'état des locaux (rangement, chasse d'eau, déchets, fermetures des portes et des stores...) et nettoyer les tables et les chaises du centre de loisirs.

Remarques :

La structure de la journée peut varier en fonction des spécificités du centre de loisirs, des groupes d'âge, des projets thématiques, et des objectifs pédagogiques.

Les temps libres entre les activités permettent aux enfants de se détendre et de se préparer pour la suite de la journée.

Cette organisation flexible et rythmée assure un équilibre entre apprentissage, amusement et détente, et permet aux enfants de développer diverses compétences tout en s'amusant.

SECURITE :

Sécurité au centre :

L'équipe d'animation est garante de la sécurité des enfants, de leur arrivée à leur départ. En dehors des temps d'accueil, vous pouvez les joindre au : 0182350054 ou au 0761954394, ainsi que par mail :

accueildeleisirsvillevaude@gmail.com

En plus du pointage sur la tablette, la fiche de présence sera imprimée chaque jour. Il y sera notifié l'inscription aux différents temps proposés par le centre de loisirs, le niveau de l'enfant, si un régime alimentaire particulier est nécessaire.

A leur arrivée et à leur départ, le cahier de signatures devra être rempli par la personne qui dépose ou récupère l'enfant. L'animateur chargé de l'accueil sera vigilant quant à l'identité de la personne qui vient récupérer un enfant. En cas de doute, il se renseignera auprès de ses collègues et si nécessaire, il fera un contrôle de la pièce d'identité. Après le départ de l'enfant, la porte d'entrée devra être immédiatement refermée !

Dans les différents locaux utilisés, les portes et issues de secours ne devront pas être condamnées ou obstruées, l'aménagement des espaces permettra une circulation fluide.

En cas d'alerte incendie, les animateurs inviteront les enfants à rester calmes, sortiront leur groupe vers la porte la plus proche, ils regrouperont tous les enfants rapidement sur l'esplanade de la salle des Merisiers afin de les ranger et de les compter. La directrice sera en charge de faire le tour des salles afin de vérifier qu'aucun enfant ne soit resté dans les locaux, prendra la tablette et la fiche d'appel, ainsi que le cahier de signatures si des départs ont déjà eu lieu ; afin de s'assurer que les chiffres correspondent. En cas de besoin, elle déclenchera l'alerte et préviendra les pompiers.

En cas d'alerte intrusion, **un protocole PPMS** a été établi par l'équipe. Le confinement de tous les enfants se fera dans le vestiaire des animatrices. En effet celui-ci sera assez grand pour accueillir tous les enfants, il dispose de sanitaires et points d'eau potable, il ferme à clefs et la porte peut être barricadée par les casiers, les vitres des fenêtres sont opacifiées et elles peuvent être fermées en plus par des stores. La mise en place d'une malle de secours est prévue pour cette année.

Sécurité en sortie

Pour toutes les sorties :

Une trousse à pharmacie sera prise après vérification, ainsi que tous les PAI des enfants présents et d'un sac de changes pour tous les déplacements !

Les enfants seront comptés avant de sortir du centre de loisirs et tout au long de la sortie.

En cas de déplacement hors communes :

Les fiches sanitaires seront prises obligatoirement, un listing de tous les enfants sera fait. Les enfants y seront inscrits au fur et à mesure de leur arrivée, une copie sera remise au chauffeur, une seconde sera affichée sur le centre.

Tous les enfants devront avoir un sac personnel avec le matériel nécessaire demandé en amont par l'équipe.

Les animateurs devront partir avec un gilet jaune si la sortie oblige le groupe à longer ou traverser une route, et les enfants devront en porter un aussi, si la sortie se passe dans un lieu très fréquenté.

Trajet à pied :

Un animateur devant, un animateur fermant le rang, les autres seront répartis dans le rang avec les enfants.

Pour traverser une rue, passer à un passage piéton, couper un passage voiture, deux animateurs feront barrage en étant écarté du groupe afin de le sécuriser.

Les animateurs porteront un gilet jaune de sécurité si le trajet prévoit ce type d'intervention.

Dans le car :

La liste des enfants sera donnée au chauffeur.

Une fois installés, plusieurs animateurs contrôleront que toutes les ceintures de sécurité soient attachées, effectueront un nouveau comptage et ils donneront les consignes de sécurité aux enfants.

Les sacs des enfants ne devront pas gêner le trajet, ils seront placés si besoin dans les emplacements nécessaires. Les animateurs veilleront tous au bon comportement des enfants durant le trajet.

L'équipe sera répartie de manière à toujours avoir une personne devant, une au milieu et une au fond du car. Ils feront attention à ce qu'aucun enfant ne soit assis à côté ou face aux sorties, derrière le chauffeur ou à la place du milieu au fond du car.

Sortie avec pique-nique :

Les sacs à dos devront être vérifiés, de l'eau en plus emportée, les piques niques placés dans les sacs des enfants ou dans les glacières à emporter.

HYGIENE ET SANTE :

Tous les animateurs auront connaissance des régimes alimentaires et PAI, les listes seront affichées en infirmerie et dans le bureau, disponibles également dans les carnets de soins, elles seront aussi fournies à l'équipe d'intendance pour le service cantine.

En dehors de PAI, aucun traitement ne sera accepté et donné par les animateurs, même avec une ordonnance.

En cas de soins apportés par un animateur à un enfant, ils seront reportés dans un cahier de soins. Il devra y être noté le nom de l'enfant, de la personne qui a soigné, le type de bobo, la cause, les soins fournis, la date, le lieu et l'heure. Les informations notées seront reportées par la directrice ou l'AS dans le cahier principal de l'infirmerie.

En cas de choc à la tête ou d'un trauma plus fort, l'appel au **SAMU 15** sera obligatoire afin d'avoir un avis médical. Un des parents devra être également contacté afin de lui faire part de l'incident. Une déclaration devra être remplie également si les parents en font la demande.

Les enfants sont libres de se rendre aux toilettes, seuls s'ils le souhaitent, les animateurs veilleront aux passages répétés, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de problème, que les chasses d'eau soient tirées, que les enfants soient bien rhabillés et essuyés.

Ils devront les aider à retrousser leurs manches avant le lavage des mains et bouches, ils vérifieront que les lunettes soient propres, proposeront des mouchoirs, rattacheront les boutons et laceront les chaussures.

L'équipe devra veiller à rendre les enfants « propres », ils protégeront les vêtements par des tabliers lors des activités salissantes, des vêtements de rechanges ainsi que la machine à laver sont disponibles en cas de petit soucis.

Une infirmerie est à disposition dans le centre de loisirs, elle servira à soigner les enfants, les changer, et permettra de coucher un malade qui a besoin de repos en attendant l'arrivée d'un de ses parents.

Nous y retrouverons aussi une armoire de vêtements de rechange, un placard stockant les Pai et la réserve pharmacie. Deux sacs de pharmacie seront toujours prêts à être emporté, ils seront approvisionnés par l'ensemble des animateurs.

Contenu d'un sac à pharmacie :

- sérum physiologique et gel hydroalcoolique
- pansements individuels et en bande
- compresses stériles
- sparadrap et bandes tissus
- Paire de ciseaux, pince à épiler, coupe ongles
- gants, lingettes, mouchoirs, sacs poubelles,
- masques enfants et adulte, couverture de survie
- cahier de soins et stylo
- thermomètre



En cas d'accident :

L'animateur se sentant le plus capable de s'occuper de l'enfant restera auprès de lui et lui prodiguera les premiers soins.

Une autre personne de l'équipe préviendra les secours, le **15 SAMU**, puis contactera les parents.

Le reste du groupe devra être écarté de l'enfant accidenté et restera encadré par un animateur.

PREVENTION :

Il est important de créer un environnement inclusif où chacun se sent respecté. Encourager la diversité, l'acceptation des différences et le respect mutuel. Notre prévention sera claire, nous aurons une gestion efficace des situations, un soutien constant aux enfants et une communication ouverte avec les parents.

Laïcité :

Le principe de laïcité est présente dans les articles 1 et 2 de la loi de 1905. Il assure la liberté de croyance, de conscience, de religion pour tous tant que sa manifestation ne trouble pas l'ordre public. Il assure également la neutralité de l'Etat face aux idéologies et la séparation totale des religions et de l'Etat. L'équipe d'animation fera preuve d'une neutralité permanente, d'un respect auprès du public, tout en permettant d'échanger sur ce sujet avec les enfants sans faire de prosélytisme, de distinction ou prendre position.

Harcèlement/Discrimination :

Une politique de tolérance zéro sera appliquée pour lutter contre le harcèlement ou toute forme de discrimination, que ce soit psychologique, physique, verbal...

Un environnement bienveillant et attentif sera permanent avec une équipe d'animation accessible, de sorte que les enfants puissent se confier à tous moments.

En cas de harcèlement ou discrimination identifié, l'adulte aura une position neutre pour permettre de désamorcer les tensions tout en assurant la sécurité du/des enfants concernés et il sera garant que le problème ne se reproduise plus.

Droit à l'image :

Le droit à l'image des enfants qui fréquentent un centre de loisirs est encadré par des règles strictes. Les images des enfants sont protégées par la loi, afin de respecter leur vie privée et leur dignité.

Avant de diffuser l'image d'un enfant, l'équipe d'animation devra s'assurer du consentement des représentants légaux. Le formulaire leur sera remis pour toute inscription au centre de loisirs et service périscolaire, mais aussi de nouveau lors d'événements (soirée, séjours...)

Les animateurs ne devront pas conserver les images prises des enfants, et aucune diffusion sur leurs réseaux sociaux ne sera acceptée.

Inclusion :

Le respect de l'inclusion dans un centre de loisirs nécessite un engagement constant pour créer un environnement où chaque enfant se sent valorisé, respecté et écouté.

Des actions concrètes seront mises en place, une formation adéquate proposée aux animateurs, une attention particulière portée aux besoins spécifiques de chacun, tout en promouvant les valeurs d'empathie, de tolérance et de respect des différences.

L'inclusion passera également par la collaboration avec les familles pour discuter des besoins spécifiques de leurs enfants et s'assurer que nos propositions leur conviennent et sont adaptées à leurs enfants.

Drogue/Alcool :

La consommation d'alcool est interdite dans les lieux publics, notamment les établissements accueillants des mineurs comme un centre de loisirs, tout comme la consommation de drogue.

Toute consommation qu'elle soit par les mineurs, par les animateurs, le personnel, est non seulement illégal mais aussi incompatible avec les missions éducatives.

L'interdiction sera stricte, aucun membre de l'équipe ne devra être sous l'influence de drogue ou d'alcool durant son service.

*L'utilisation des téléphones portables des animateurs sera proscrite en présence des enfants, exceptée en cas d'urgence. Les recherches sur internet avec leur téléphone ou les ordinateurs du centre, devront se faire en amont et toujours sans enfants. Le tabac et la cigarette électronique ne seront pas consommés dans les locaux ou en présence des mineurs.



Numéros d'urgence

Mairie: 0160262019

Centre: 0761954394

0182350054

accueildeloisirsvillevaude@gmail.com

Police Municipale: 0160269659

policemunicipale@villevaude.fr

Samu:15 Pompier:18 Police:17

Sos enfants:119

Pharmacie: Peda Annet sur Marne, 32 rue

Paul Valentin 0160260393

Médecins: Dr Auzias et Rolland, 87 rue aux

Reliques, Annet sur Marne, 0160260393

Sos médecins: 0825333615

Centre anti poison: 0140054848

Hopital: Jossigny, 2/4 Cour de la Gondoire,

0164776477

ROLE DE CHACUN :

La directrice :

La directrice du centre de loisirs est garante du bon fonctionnement du centre.

Pour gérer son équipe, elle sera cohérente, efficace et juste. Il lui faudra trouver le bon équilibre entre la négociation et l'autorité.

Elle soumet le projet pédagogique à son équipe et le modifie avec elle.

Elle se doit de connaître les lois et les réglementations.

Elle donne des consignes claires et précises, elle reste disponible et à l'écoute de chaque animateur. Elle doit savoir les aider et les motiver dans chacune de leurs missions. C'est à elle d'impulser la dynamique de groupe.

Elle organise et mène les réunions.

Elle est le lien avec les différents services de la ville.

Elle est présente lors des entretiens d'embauches.

C'est à elle qu'il convient d'organiser les différents temps de travail, les rotations des animateurs, programmer les plannings horaires, vérifier l'annualisation de l'équipe.

Elle commandera le matériel pédagogique, pharmaceutique et sportif ; programmera les sorties et intervenants en soumettant les devis qu'elle aura obtenus. Elle recherche, planifie et organise la vie du centre.

Elle gère les problématiques de fonctionnement, les questions des parents, les relations avec l'équipe enseignante, les conflits avec les enfants.

Elle apportera tout le soutien qu'il faut à son équipe mais restera intransigeante sur certains points comme la sécurité, la ponctualité, le comportement, la tenue, le langage...

Évaluation : Sous la responsabilité du service enfance, la directrice sera évaluée toute l'année au cours de ses missions, principalement par le responsable enfance, mais aussi son élu, le DGS et le maire de la commune. Ses évaluations se feront de manière spontanée lors de temps de travail en commun avec ses supérieurs, mais aussi de manière plus formelle sur des temps prévus. L'entretien d'évaluation professionnel de la directrice devra avoir lieu avant qu'elle évalue elle-même l'équipe d'animation et se déroulera de la même manière que les animateurs.

Animateurs :

L'animateur de notre structure sera :

Garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants, il sera vigilant à chaque instant. Il veillera à l'état physique de l'enfant, de son hygiène, en soignant ses bobos. Il devra connaître les différents régimes alimentaires des enfants et les PAI en place.

Afin de mener à bien cette mission principale, l'animateur devra connaître le nombre d'enfants sur la structure, savoir réagir en cas d'accident mais aussi d'alerte.

Il veillera au respect des règles de la structure.

Ponctuel, il devra être à l'heure sur son poste de travail afin de ne pas mettre ses collègues en difficulté, assurer la sécurité des enfants et assurer l'ouverture de la structure.

En cas de problème il préviendra au plus vite son équipe et son directeur.

Disponible et à l'écoute de chaque enfant et de leurs besoins. Il pourra et sera encouragé à se former pour approfondir ses connaissances de l'enfant.

L'animateur sera là en premier lieu pour **JOUER** avec les enfants et **ANIMER** leur quotidien. Il sera le fil conducteur ludique et son but sera avant tout de faire passer de bons moments aux enfants, pour leur permettre de s'épanouir pleinement en leur donnant le plaisir d'être au centre.

Il sera actif, motivé et dynamique. Il se documentera pour proposer des activités riches et variées, mais surtout construire son projet d'animation.

Il adoptera une tenue, un langage, un positionnement adapté. Il appliquera les consignes de ses supérieurs. Il ne devra pas divulguer d'informations concernant les familles. Il sera également capable de s'auto évaluer et remettre en question son travail pour déterminer les raisons des succès mais aussi des échecs.

L'animateur doit savoir écouter, aider et être tolérant envers ses collègues et l'ensemble du public qu'il côtoie. Avoir un esprit d'équipe, accepter les autres et communiquer seront la clé pour avoir une équipe soudée et performante.

Évaluation : L'évaluation des animateurs se fera tout au long de l'année, particulièrement après chaque période (vacances, trimestre...) en groupe durant les temps de réunions mais aussi de manière individuelle.

Au cours de ses moments, nous ferons le point sur leur rôle, l'avancée de leur projet, si les objectifs pédagogiques sont atteints ou en cours leur place au sein de l'équipe...

Un entretien d'évaluation professionnel aura lieu chaque année pour tous les membres de l'équipe, qui se déroulera avec la directrice. Afin de préparer cet entretien, une convocation sera remise minimum 8 jours avant, avec la fiche de poste de l'agent et des outils d'auto évaluation. Lors de cet entretien, nous reviendrons sur l'année passée, les prochains objectifs fixés, les souhaits de formations et d'évolution de carrière.

Après cette grosse période de vacances, nous ferons également un point sur cette nouvelle méthodologie de planning, et chaque animateur sera invité à s'auto évaluer sur les objectifs fixés durant les deux mois.

Stagiaire

Avant de commencer son stage sur le centre de loisirs, le stagiaire sera invité à découvrir la structure, rencontrer l'équipe en place, échanger avec la directrice sur les missions qu'il aura durant son stage, les modalités d'évaluation. Il pourra ainsi préparer son temps de stage avant de commencer.

La directrice de la structure permettra au stagiaire d'analyser sa pratique d'animation.

Elle l'amènera à évaluer son parcours tout au long de son stage et fera le point avec lui à plusieurs reprises.

Afin de lui donner les moyens de réussir son stage, il sera reçu régulièrement pour échanger sur son avancé, voir si ses missions sont réussies, l'aider dans les difficultés qu'il rencontre, et pour l'aider à bien le finaliser.

L'équipe devra être force d'échanges pour qu'il puisse s'enrichir de leurs expériences.

Elle restera à son écoute, et devra le guider afin de le conduire à tenir le rôle d'un animateur responsable et autonome dans son travail.

Il sera demandé au stagiaire d'adopter le même positionnement que les animateurs.

Il lui sera demandé de proposer et d'animer différents temps auprès des enfants afin d'évaluer ses pratiques et connaissances auprès des enfants.

Son évaluation pour son pratique BAFA se fera à l'aide de la fiche **KIT A AGIR** « Suivi du stagiaire BAFA », qui permet de voir l'évolution du stagiaire tout au long de son parcours avec nous.

RAPPEL DES OBJECTIFS :

Les objectifs du projet pédagogique de l'année découlent du Projet Educatif en place sur la commune qui a 3 objectifs :

A-Mettre en place un « système démocratique » pour donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer, de participer au choix des activités et de trouver une place dans le groupe tout en respectant l'autre.

B-Favoriser le développement de l'enfant, en l'accompagnant dans les découvertes d'activités.

C-Développer l'esprit citoyen : éveil à la vie sociale, prise de responsabilités, respect...

En suivant les objectifs de ce Projet Educatif, des Objectifs Pédagogiques ont été fixés puis en émanent nos objectifs opérationnels et les moyens mis en place dans notre Projet Pédagogique de l'année :

Conduire l'enfant vers son rôle de citoyen :

Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de l'autonomie,

Impliquer les enfants vers la citoyenneté,

Permettre le mieux vivre ensemble,

Faire de la ville un espace éducatif global et se sentir proche de l'endroit où l'on vit,

Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement.

Amener l'enfant à s'ouvrir au monde qui l'entoure :



Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte, créativité et imaginaire,
Développer le goût des activités sportives et culturelles,
Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Offrir un cadre épanouissant à l'enfant en répondant à ses besoins :

Prendre l'enfant dans sa globalité,
Permettre un accueil personnalisé pour tous,
Respecter les rythmes de vie de l'enfant,
Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

OBJECTIFS OPERATIONNELS DES VACANCES :

Dans le cadre des vacances d'été 2026, l'accueil de loisirs propose aux enfants de découvrir les univers de Minecraft (juillet) et Pokémon (août) à travers une approche ludique, créative et sans support numérique. Les enfants seront immergés dans ces mondes grâce à des grands jeux, des activités de coopération, des créations manuelles et des projets de décoration.

Les sorties viendront enrichir ces expériences en ouvrant les enfants sur leur environnement et en favorisant la découverte, l'autonomie et le vivre-ensemble.

Objectifs opérationnels

1. Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative

- Permettre aux enfants de faire des choix d'activités et de s'impliquer dans les projets (jeux, créations, scénarios de grands jeux)
- Encourager la participation active dans l'organisation de certains temps (préparation de jeux, installation des espaces)
- Valoriser la prise de responsabilités adaptées à l'âge (gestion de matériel, rôles dans les jeux)

2. Développer la coopération et le vivre-ensemble

- Mettre en place des grands jeux collectifs favorisant l'entraide plutôt que la compétition
- Encourager les projets communs (création de décors Minecraft, univers Pokémon...)
- Apprendre à respecter les règles, les autres et le matériel
- Favoriser l'expression et la régulation des conflits au sein du groupe

3. Stimuler l'imaginaire, la créativité et la découverte

- Proposer des activités manuelles variées (construction, bricolage, dessin, création d'objets et de personnages)
- Créer des univers immersifs à travers la décoration des espaces
- Développer des scénarios de jeux inspirés des thèmes sans utilisation d'écrans
- Permettre aux enfants de s'appropriier les univers et d'inventer leurs propres histoires

4. Encourager la découverte de l'environnement et du territoire

- Exploiter les sorties (accrobranche, parc, mer de sable, SMITOM) comme supports pédagogiques
- Sensibiliser les enfants au respect de la nature et de l'environnement
- Favoriser l'observation, la curiosité et la compréhension du milieu qui les entoure

5. Développer les capacités physiques et le goût de l'activité

- Proposer des jeux sportifs en lien avec les thèmes (parcours, défis, jeux d'opposition adaptés)
- Encourager le dépassement de soi dans un cadre sécurisant (notamment lors des sorties)
- Favoriser le plaisir de bouger et de jouer ensemble

6. Assurer le bien-être et la sécurité de chaque enfant

- Adapter les activités aux rythmes et aux besoins des enfants
- Garantir un cadre sécurisant sur les plans physique, affectif et moral
- Mettre en place un accueil individualisé et bienveillant
- Veiller à l'inclusion de tous les enfants dans les activités

Ces objectifs guideront l'ensemble des actions de l'équipe afin de proposer aux enfants des vacances riches, éducatives et adaptées à leurs besoins.

ACTIONS :

Les animateurs préparent toujours en amont des plannings d'activités structurés, constituant une trame de travail cohérente avec le projet pédagogique de la structure.

Durant ces deux mois de vacances scolaires, les animateurs proposeront des activités permettant de réaliser les objectifs fixés.

Pour cela, ils auront pris le temps de faire des recherches afin de proposer un planning varié lors d'une de nos réunions hebdomadaires.

Leurs activités seront également adaptées à l'âge des enfants et les activités manuelles.

Ils travailleront donc avec une trame d'activités qu'ils pourront moduler pour répondre aux réalités du terrain qui sont très variables à cette période (météo, présence des enfants, ajout de sorties...)

Ce choix s'inscrit dans une volonté de favoriser la flexibilité, l'écoute active des enfants, et de permettre une réelle adaptation des propositions d'activités en fonction :

- Des envies et besoins du groupe,
- Des conditions météorologiques,
- Des effectifs présents...

En plus des activités proposées, les enfants pourront participer à des matinées qui leurs seront réservées à « Villevaudé plage », différentes sorties pour explorer plus encore nos thèmes.

Les enfants de « CM2 » passants en 6^{ème}, ont la possibilité de basculer à l'Espace Jeunesse de la commune à 14h avec une animatrice ou en journée suivant leurs activités proposées mais avec l'accord ou l'inscription des enfants par leurs parents.

